

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIERE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 37
Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

DELIBERATION N°2025-116

DECISION MODIFICATIVE N°2025-02 RELATIVE AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE DEBLOQUER LA SOMME POUR CONSTITUER LE CAPITAL DE LA SEMOP

A la suite de la décision du Conseil Communautaire d'apporter une avance remboursable du budget principal au profit du budget annexe « Assainissement Collectif » lors du Conseil Communautaire du 31 mars dernier, il y a lieu de prévoir les écritures comptables au sein de ce dernier.

En outre, compte-tenu de la création de la SEMOP, il y a lieu de prévoir un apport en capital à cette dernière dont une partie proviendrait de ce budget annexe.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025

Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. 2025- 02	D.M. n°2025-02	B.P. avec D.M. 2025- 02	Compte	Intitulé	B.P. Avant D.M. 2025-02	D.M. n°2025-02	B.P. avec D.M. 2025- 02
Section d'investissement :									
Dépenses					Recettes :				
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées					Chapitre 16 : Emprunt				
16878	Remboursements des autres dettes	0,00	500 000,00	500 000,00	16878	Remboursements des autres dettes	0,00	647 000,00	647 000,00
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières									
274	Prêt	0,00	147 000,00	147 000,00					
TOTAL		0,00	647 000,00	647 000,00	TOTAL		0,00	647 000,00	647 000,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (45 pour, 5 abstentions dont 2 pouvoirs) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°E2025-02 relative au budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF telle que présentée
- **AUTORISE** le Président à débloquer la somme pour constituer le capital de la SEMOP et à verser cette dernière au profit de la société constituée
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents se rapportant à ces décisions

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025
Publication : 22/05/2025